

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Gérard Bekerman

«Attaquer l'assurance vie, c'est attaquer les Français»

Une nouvelle proposition de taxation supplémentaire des droits de succession sur l'assurance vie plane depuis quelque temps dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

Elle n'est pas bonne pour notre pays.

Relisons Frédéric Bastiat qui, en 1850, écrivait ceci : « *Le mauvais économiste poursuit un petit bien actuel qui sera suivi d'un grand mal à venir, tandis que le vrai économiste poursuit un grand bien à venir, au risque d'un petit mal actuel* ».*

Il s'agirait d'accroître de 25 % ces droits. Le produit fiscal net serait limité à moins de 400 millions €.

Voilà ce qu'on voit.

Mais que ne voit-on pas ? ■■■

■■■ On ne voit pas que ce montant représente peu dans le budget de l'Etat. Les recettes approchent 300 milliards. On ne voit pas que 16 millions de Français détiennent un contrat d'assurance vie. On ne voit pas que plus de 10 millions sont des ouvriers, des employés, des retraités qui ont travaillé durement toute une vie pour se constituer un patrimoine modeste. Ce ne sont pas de grosses fortunes. Ils gagnent moins de 3 000 € par mois.

On ne voit pas que l'assurance vie n'est pas un produit de classe. Elle est un instrument populaire pour répondre aux aléas de la vie de toutes les catégories socioprofessionnelles. On ne voit pas que l'assurance vie n'est pas une niche : elle s'adresse à tout le monde. Elle est un service social, citoyen, d'utilité publique. On ne voit pas qu'en visant les riches, la flèche pénaliserait les plus démunis.

Qui finance nos entreprises ? C'est l'assurance vie avec ses quelque 1 000 milliards € investis. Qui investit en actions ? C'est l'assurance vie avec ses 360 milliards € d'unités de compte. Qui finance la dette publique ? C'est l'assurance vie avec 35 % de ses actifs et plus de 50 % de notre dette publique domestique. Voilà ce qu'on ne voit pas.

En taxant l'assurance vie on va retaxer tout ce à quoi elle sert : les routes, les écoles, notre santé, les entreprises, nos emplois. Il n'est pas bon de taxer un service public. Et encore moins bon d'hypothéquer l'avenir des grandes réformes qui sont engagées et qui doivent aboutir.

Ne touchons plus à l'assurance vie. Elle est le fruit d'un travail qui a déjà été taxé, avant, pendant, après. Les épargnants sont fidèles. Quelque 65 % des encours ont plus de 8 ans. Ne les rendons pas infidèles. Sécurisons l'épargne longue. Ne la pénalisons pas. Un bon impôt, c'est un impôt qui motive, pas un impôt qui décourage.

Ce qu'on voit, c'est l'espérance d'une bien modeste recette. Ce qu'on ne voit pas, c'est que la fiscalité de l'assurance vie doit répondre à une logique de stabilité indispensable au financement durable de notre économie et au respect de la confiance des épargnants qui ont besoin de visibilité. Or, on ne peut pas avoir confiance dans ce qui donne l'image du précaire, de l'incertain, de l'approximation et du hasardeux.

En taxant l'assurance vie on va retaxer tout ce à quoi elle sert : les routes, les écoles, notre santé, les entreprises, nos emplois.

On aime la simplicité de ce qui dure. Notre système fiscal doit être social et attractif.

Attaquer l'assurance vie, c'est attaquer les Français.

Des millions de Français procéderont à des rachats parce qu'ils n'auront plus confiance. La France risque alors de devenir encore plus dépendante des capitaux étrangers. Quand un pays n'est pas capable de respecter ses propres citoyens en modifiant en permanence les règles du jeu, quand il change de parole comme d'humeur, il perd son plus beau trésor, la confiance.

Ne renouons pas avec l'ancien monde.

Honorons, respectons la confiance, la richesse de la France, le vrai pari sur son avenir.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'ANNONCE DU TAUX

15 JANVIER, MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE



Le Président de l'Afer annonce le taux 2018 devant 50 journalistes



Affiche du taux 2018

*2,25 % net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

LA PRESSE EN PARLE...



Assurance vie : rendement 2018 de 2,25 % du fonds euros de l'Afer

Les Echos Investir, le 15 janvier 2019, avec Reuters

L'Association Française d'Épargne et de Retraite (Afer) a annoncé mardi que le taux de rendement de son fonds garanti en euros était de 2,25% en 2018, net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux. Ce taux servi par l'Afer est perçu comme la référence du marché français pour les fonds en euros.

Le Point

Votre argent : assurance-vie, les gagnants de 2018

Le Point, le 25 janvier 2019

Le placement phare de l'assurance-vie continue ainsi année après année de remplir son office : délivrer une performance qui sauvegarde le pouvoir d'achat de l'épargne. L'Afer, la première association d'épargnants avec plus de 750 000 adhérents et 56 milliards d'euros d'épargne gérée, a annoncé un taux de 2,25 % net de frais de gestion.

Le Revenu

Assurance vie : des premiers rendements convaincants

Le Revenu, le 16 janvier 2019

Malgré une année chahutée sur les marchés financiers, les rendements tiennent bien le choc, voire progressent pour certains. L'un des plus attendus qui traditionnellement donne la tendance du marché est celui de l'Afer, la principale association d'épargnants de France avec 750 000 adhérents pour 52 milliards d'euros d'encours. Le rendement de son fonds en euros cantonné (assuré par Aviva) est solide à 2,25 %.

LE FIGARO

Assurance-vie : les fonds en euros restent compétitifs face aux autres placements

Le Figaro, le 18 janvier 2019

Du côté des associations et des mutuelles, souvent plus généreuses que les banques et les assureurs, les rendements ont fléchi, mais avec mesure. Ils restent supérieurs à 2 %. L'Afer, qui revendique plus de 700 000 adhérents, a ainsi annoncé 2,25 % de rendement pour 2018.

Challenges

Le taux de votre assurance-vie sera meilleur que prévu !

Challenges, le 15 janvier 2019

Le fonds en euros du contrat d'assurance-vie de l'assureur Afer, qui « donne le ton » à l'ensemble du marché, a annoncé un taux 2018 de 2,25 %. Un taux meilleur qu'attendu. Tous les assureurs ne sont pas aussi généreux, mais dans l'ensemble, c'est moins pire que prévu !

l'Opinion

L'assurance-vie plus rémunératrice que les autres placements liquides en 2018 !

L'Opinion, le 16 janvier 2019

La plupart des placements en actions ou en obligations sont dans le rouge, alors que les fonds en euros affichent des performances encore très positives : +2,25 % pour l'Afer... Difficile dans ces conditions de convaincre les Français de réorienter leur épargne vers des actifs plus risqués.



QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EN 2019 ?

Les marchés boursiers ont beaucoup baissé en 2018. Le CAC 40 a perdu 11 % ou 8,15 % avec dividendes. Certes, après dix années de hausse quasi ininterrompue, à l'exception de 2011. La plupart de nos unités de compte, sauf les UC immobilières, n'ont pas échappé à ce mouvement de baisse. Comment s'explique-t-il et va-t-il se poursuivre ?

La baisse des marchés s'explique par quatre facteurs :

1. les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis
2. la montée des incertitudes politiques et géopolitiques
3. la volonté de la Fed, la banque centrale américaine, de mettre fin à sa politique de refinancement des marchés, qui a eu un double effet : les taux longs ont eu tendance à monter, car les liquidités étaient moindres, et le bilan de la Fed a commencé sa forte contraction
4. la croissance mondiale n'a pas été conforme aux anticipations.

Que peut-il se passer en 2019 ?

L'impact de ces effets ne va pas disparaître du jour au lendemain. L'aléa reste présent. La volatilité sera maintenue. Un facteur, très favorable, viendra des performances des entreprises. Elles continuent d'être bien orientées et devraient nous réserver de bonnes surprises en 2019. Selon le FMI, les perspectives de croissance mondiale 2019 s'établissent à 3,5 %. D'ici là, profitons des opportunités que nous apporte la diversification. Utilisons les options comme les investissements progressifs, les arbitrages automatiques, ceux qui consistent à sécuriser les performances des UC ou à dynamiser le rendement garanti du fonds général.

2018
RECORD HISTORIQUE
D'ADHESIONS A L'AFER

+ 32 000
nouveaux
adhérents

37 ans
d'âge moyen



AFER PREMIUM AVEC ACCÉDEZ À LA GESTION PRIVÉE !

Rothschild & Co
Asset Management

Pour la première fois, les adhérents du contrat multisupport Afer vont pouvoir accéder à une gestion multi-actifs, flexible et innovante, traditionnellement réservée à quelques clients des grandes banques privées.

L'Afer avait annoncé son souhait de démocratiser et de rendre accessible la gestion privée à l'ensemble de ses adhérents ; c'est désormais chose faite avec **Afer Premium**, support accessible depuis le 23 janvier 2019 aux adhérents de l'Afer, sur le contrat d'assurance vie multisupport.

Il s'agit d'un support « family office » qui propose une **stratégie de gestion haute définition sur toutes les classes d'actifs** : actions, obligations, pierre, foncier, fonds de prêts à l'économie, private equity (actions non cotées) et métaux précieux comme l'or...

La gestion d'**Afer Premium en architecture ouverte** donne un accès à toutes les catégories de fonds gérés par les meilleurs spécialistes des différentes sociétés de gestion de la place.

Après un appel d'offres lancé par l'Association, c'est Rothschild & Co Asset Management Europe qui a été retenu. **Afer Premium** va notamment profiter d'une

gestion en architecture ouverte, c'est-à-dire qu'elle s'appuiera à la fois :

- sur une sélection de gérants extérieurs les plus talentueux dans leurs domaines d'intervention,
- sur l'expertise mondialement reconnue de la société de gestion Rothschild & Co, maison indépendante fondée il y a plus de 200 ans.

Ce support s'adresse aux adhérents qui recherchent une solution de diversification, sans garantie de capital*, avec un horizon de placement recommandé de 8 ans.

Les risques sont plus précisément décrits dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et prospectus disponibles sur www.afer.fr auprès de votre conseiller Afer, sur demande écrite auprès du GIE Afer et sur le site Internet de l'AMF.

Ce support est limité à 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion.

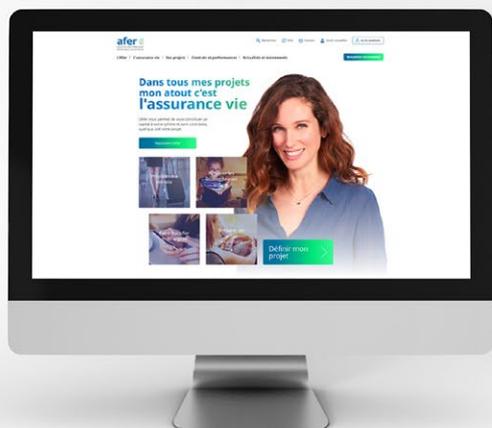
Le Monde

La difficile évaluation des fonds en euros de l'assurance-vie

Le Monde, le 26 janvier 2019

Pour sauvegarder la valeur de l'épargne en 2018, il eût fallu que le rendement atteigne au moins 2,2 %. Parmi les résultats annoncés, plusieurs d'entre eux remplissent cette mission. C'est le cas de l'association AFER, qui a distribué 2,25 %. Les compagnies mettent en avant l'existence de réserves de bénéfices, prélevés sur les gains de ces dernières années au lieu d'être versés aux assurés, et qui leur permettent de mieux affronter l'avenir. Sur l'ensemble du marché, selon Gérard Bekerman, le président de l'AFER, « ces bénéficiaires mis de côté représentent 50 milliards d'euros ».

* L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les entreprises d'assurances ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur la valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendante en particulier de l'évolution des marchés financiers.



L'Association a aujourd'hui la parfaite maîtrise de son nouveau site internet, ouvert au grand public, plus moderne, plus performant, plus sécurisé, adapté aux smartphones et aux tablettes, aux jeunes, aux adhérents comme aux conseillers qui assurent le développement de l'Afer.

Il vous accompagne dans chacun de **vos projets** : préparer sa retraite, faire fructifier son argent, transmettre son patrimoine, financer les études de ses enfants, préparer un achat important, réduire ses impôts...

EN 2019 POURSUITE DE LA DIVERSIFICATION DES GÉRANTS



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2019

- 11 Mars VALENCE Soirée Afer
- 25 Mars AVIGNON Soirée Afer
- 23 Avril ÉVREUX Soirée Afer
- 16 Mai BORDEAUX Soirée Afer
- 27 Mai LA BAULE Soirée Afer
- 25 Juin MULHOUSE Assemblée Générale

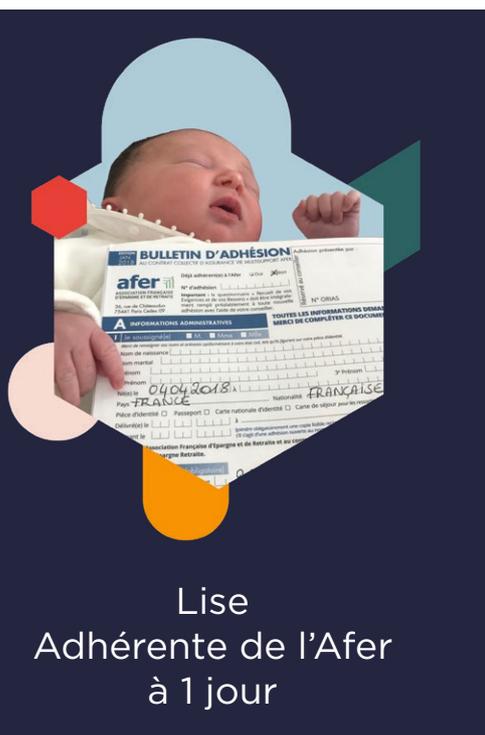
FAITES CONNAÎTRE LE CONTRAT AFER À VOS PROCHES ET RECEVEZ UN CADEAU DE PARRAINAGE

Vous appréciez les qualités de simplicité, d'équité et de performance dans le temps du contrat Afer. Faites-les connaître à vos proches : ils pourront bénéficier d'un accès privilégié au contrat d'assurance vie Afer avec l'offre soumise aux conditions suivantes*.

Pour toute nouvelle adhésion ouverte avant le 31 juillet 2019 :

- Le premier versement de 100 € investi sur le Fonds garanti en euros, sans frais de versement
- Les droits d'entrée à l'Association de 20 € offerts.

* Offre soumise à conditions, réservée aux nouvelles adhésions avec un premier versement de 100 € ouvertes avant le 31 juillet 2019. Cumulable avec l'offre de parrainage. Les droits d'entrée de 20 € à l'Association Afer sont offerts. 0 % de frais de versement sur la prime initiale de 100 € versée sur le Fonds Garanti en euros dans le cadre de la présente offre. Les versements ultérieurs seront soumis aux frais de versement prévus au contrat, soit à ce jour 2 % sur les versements effectués sur le Fonds Garanti en euros et le support Afer Eurocroissance et 1% sur les versements effectués sur les supports en unités de compte.



Lise
Adhérente de l'Afer
à 1 jour